

Mairie



33570

Envoyé en préfecture le 16/07/2020

Reçu en préfecture le 16/07/2020

Affiché le

SLOW

ID : 033-213303860-20200710-2020_07_03-DE

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt

Le dix juillet à dix-huit heures

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT - CIBARD

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Pascal AMOREAU, Maire.

Date de convocation : 06/07/2020

Date d'affichage : 06/07/2020

Présents : Mmes FOREST Nathalie, AUTHIER Brigitte et Mrs AMOREAU Pascal, BESSOU Lucien, DUGRAND Patrick, BLONDET Nicolas, Fabien DELPY, PIMBERT Éric, BORDENEUVE Virgil.

Absent :

Excusés : Mme. Josiane PETIT (a donné pouvoir à M. Pascal AMOREAU) et M. Henri GARACH.

Secrétaire de séance : M. Nicolas BLONDET

En exercice : 11

Présents : 09

Votants :10

Absent :00

Excusés : 02

N°2020-07-03

OBJET : FDAEC 2020

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal des modalités d'attribution du Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement des communes (F.D.A.E.C) décidées par le Conseil Départementale. (Courrier du 29 juin 2020)
Les Conseillers Départementaux du Canton du Nord Libournais, Madame Michelle LACOSTE et Monsieur Alain MAROIS propose l'attribution de 11 307 € au titre du FDAEC, pour nôtre commune.

Investissement 2020 :

Le Conseil Municipal décide les investissements suivants :

- Réfection voirie
- Achat matériel informatique
- Changement des volets roulants du foyer rural
- Achat d'un nettoyeur haute pression

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité des membres présents et représentés la somme allouée de 11 307 € à la commune de SAINT-CIBARD par les Conseillers Départementaux du Canton Nord Libournais.

Le maire,

** certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
* informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.*

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus,

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme,

Le Maire,
Pascal AMOREAU



Envoyé en préfecture le 16/07/2020

Reçu en préfecture le 16/07/2020

Affiché le

SLOW

ID : 033-213303860-20200710-2020_07_03-DE